

Commune d'Esternay



## Avis d'information du Maire

Conformément aux dispositions de l'article L.31 du Code Électoral, un tableau comprenant l'état des rectifications à la liste électorale est déposé au Service Administratif de la Mairie, pour donner suite à la réunion de la Commission de Contrôle qui s'est tenue le samedi 28 juin 2025.

Il peut être consulté aux horaires habituels d'ouverture du Service.

Ces rectifications portent sur :

- Les radiations d'office par l'INSEE ou opérées par Monsieur le Maire,
- Les inscriptions faites en application de l'article L.30 du Code Électoral.

Le Maire, Patrice VALENTIN

Affichage effectué le 30/06/2025 (en Mairie et sur le site internet)